

# COVID-19 FONDS LOCAL DE SOUTIEN

Un dispositif local souple, permettant d'accompagner socio-économiquement les entreprises ayant été impactées par une fermeture administrative mais également un soutien aux partenaires économiques locaux dans les dispositifs mis en place.



Lamballe  
Terre & Mer  
s'engage à vos  
côtés !

Bénéficiez d'une aide  
directe forfaitaire pour  
les TPE ayant subi une  
fermeture administrative  
(au titre des décrets du 23 mars  
& 14 avril 2020).

## 1 200 €

### QUELLES SONT LES ENTREPRISES CONCERNÉES ?

- > Créées avant la mi-mars 2020
- > Chiffre d'affaires  $\leq$  à 500 000 €,  
un résultat net  $\leq$  à 50 000 €
- > Avoir - de 10 salariés (gérant compris)
- > Sans redressement ou liquidation judiciaire

L'entreprise devra être indépendante sans lien de capital direct avec une ou plusieurs sociétés, sauf si l'effectif total cumulé des différentes structures concernées ne dépasse pas 10 salariés.

*Entreprises exclues du dispositif : les associations, les Sociétés Civiles Immobilières, les activités éligibles au Cesu, les hébergements locaux, les activités d'intermédiation financières et de promotion immobilière, les cabinets d'assureurs, les professions libérales, les professions médicales ou paramédicales, les agriculteurs, les pêcheurs.*

### COMMENT ?

avant le 30 septembre 2020

Dossier téléchargeable sur [lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh)

infoEconomie

[lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh)



LAMBALLE  
TERRE & MER  
Communauté d'agglomération

## Une aide aux structures d'accompagnement :

Les structures d'accompagnement économique assurent un suivi et peuvent analyser les situations des entreprises qui auraient été exclues ou faiblement accompagnées par les dispositifs d'aides déjà mis en place.

Lamballe Terre & Mer propose de travailler avec Initiative Armor et l'ADIE pour proposer des dispositifs locaux.

Des actions de soutien pourront être apportées aux initiatives des associations de commerçants qui maillent le territoire.

## Nos partenaires vous guident dans vos démarches :

La Région Bretagne, le Zoopôle Développement, Initiative Armor, la Boutique de Gestion des Entreprises (BGE), la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Côtes d'Armor, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) et les experts comptables.



## COVID **Résistance**

LE FONDS DE SOUTIEN AUX PETITES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

### C'est quoi ?

Une avance remboursable de 3500 à 10 000€ pour les TPE de moins de 10 salariés, tout secteur d'activité dont Tourisme et Hôtels Cafés Restaurants (HCR).

Prêt à taux 0, pour votre trésorerie, d'une durée de 36 mois dont 18 de différé de remboursement, sans garantie.

### Quand ?

jusqu'en septembre 2020

Plus d'informations : [covid-resistance.bretagne.bzh](https://covid-resistance.bretagne.bzh)



## > Contactez Lamballe Terre & Mer

Service Economie

02.96.50.00.30

[economie@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:economie@lamballe-terre-mer.bzh)



LAMBALLE  
TERRE & MER  
Communauté d'agglomération



Région  
BRETAGNE